



DIRECTION DES RAYONNEMENTS
IONISANTS ET DE LA SANTÉ

DEP-DIS-N°0039-2009

Affaire suivie par : Coffi MEGNIGBETO

Tél : 01.40.19.87.79

Fax : 01.40.19.87.70

Mel : asn.GPE-Radiopro@asn.fr

Paris, le 21 janvier 2009

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire

à

Monsieur le Président du GPMED

Objet : Recommandations sur l'application des principes de la radioprotection dans le domaine de la radiologie interventionnelle

Monsieur le Président,

La radiologie interventionnelle est reconnue comme une pratique susceptible de délivrer des doses de rayonnements importantes aux patients et aux opérateurs, d'autant plus lorsque la mise en œuvre s'effectue avec des équipements inadaptés et par des praticiens peu sensibilisés aux techniques d'optimisation. L'exploitation des lettres de suites des inspections de l'ASN en radiologie interventionnelle révèle l'application partielle de la réglementation relative à la radioprotection des travailleurs et des patients.

La variabilité des doses délivrées lors des procédures de radiologie interventionnelle est plus grande que celle de la radiologie conventionnelle. Ces doses dépendent des procédures réalisées, des équipements utilisés et des praticiens réalisateurs. Dans certains cas, la dose reçue par le patient peut atteindre des niveaux entraînant l'apparition d'effets déterministes. L'exposition des opérateurs est également reconnue comme élevée, en particulier au niveau des extrémités.

Compte tenu de l'importance de ce sujet, je souhaite que le GPMED prépare des recommandations en vue d'élever le niveau de la radioprotection des travailleurs et des patients. Ces recommandations seront destinées principalement aux professionnels de santé, mais aussi aux directeurs des établissements et à leur tutelle. Elles devront viser notamment :

- la formation des professionnels de santé
- l'application pratique du principe d'optimisation pour les professionnels de la santé et les patients
- la dosimétrie et le cas échéant, la définition de niveaux de référence diagnostiques

Les recommandations du GPMED devront prendre en compte les avis des professionnels concernés par la radiologie interventionnelle. Elles devront aussi prendre en considération l'expérience des autres États de l'Union européenne et les recommandations de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Je vous demande de me transmettre un rapport d'étape pour le 1^{er} octobre 2009. Le rapport final et les recommandations du GPMED interviendront au début de l'année 2010. Elles seront publiées sur le site internet de l'ASN en même temps que la lettre de saisine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint de l'ASN



Jean-Luc LACHAUME